

VICHY ET LES VILLES THERMALES CANDIDATES AU PATRIMOINE DE L'UNESCO...



En 2012, à l'initiative de la République tchèque, 16 cités thermales européennes se réunissaient pour construire une candidature commune d'inscription sur la liste du Patrimoine mondial de l'Unesco et faire reconnaître leur «valeur universelle exceptionnelle».

Seules 11 d'entre elles poursuivent désormais cette démarche singulière...

Marienbad, Baden Baden, Bath, Montecatini... Des noms qui renvoient aux plus belles heures des stations thermales... Lorsque les grands de ce monde venaient prendre les eaux et profiter des beautés et de l'animation de ces cités réputées.

L'âge d'or du thermalisme

Les XIXème et XXème siècles constituent l'âge d'or du thermalisme. Un temps qui a laissé sa marque dans de nombreuses cités européennes et notamment à Vichy : architecture flamboyante et cosmopolite, activités culturelles et sportives...

Dans toute l'Europe, ces villes, souvent très différentes, partagent un patrimoine et une histoire commune. Déjà liées pour certaines dans le cadre d'EHTTA, l'association européenne des villes thermales historiques (*qui réunit 25 stations de 10 pays différents dont Vichy**), 16 d'entre elles (*représentant 7 États*) ont donc décidé de se réunir en 2012 sous l'appellation **Great spas of Europe** (*villes thermales européennes emblématiques*) pour enclencher la démarche Unesco.

16 villes qui ont contribué à la construction d'une véritable culture, d'une société et d'une tradition européenne de la ville d'eaux, qui a ensuite essaimé à travers le monde.

Candidature multiple, cause commune

Bénéficiant depuis 2014 de l'agrément du Ministère de la Culture, Vichy représentera, seule, la France dans cette candidature.

Une reconnaissance pour le travail mené afin de préserver et mettre en valeur le patrimoine thermal de notre ville : Palais des Congrès - Opéra, thermes, reconversion des bains Lardy en pôle universitaire...

Comme la France, l'Italie, la Belgique et l'Angleterre ont choisi de ne présenter qu'une seule ville, quand l'Allemagne en a, dans un premier temps, sélectionné 6 et la république Tchèque 4.

Le groupe d'experts, chargé d'élaborer la candidature, s'est d'abord livré à une analyse des 40 principales villes thermales européennes et les a évaluées selon des critères très stricts exigés par l'Unesco : réputation internationale, qualité et exploitation des eaux, histoire, structure urbaine, authenticité et intégrité du patrimoine.

11 villes dans la «short list»

En mai 2016, à l'issue de ce long processus d'élimination, lors de la réunion des groupes de travail (*experts et représentants des États*) à Prague, seules 11 villes ont été retenues pour défendre, au final, la candidature commune au patrimoine mondial de l'Unesco : Baden-Baden, Bad Ems, Bad Kissingen (*Allemagne*), Bath (*Angleterre*), Baden bei Wien (*Autriche*), Spa (*Belgique*), Vichy (*France*), Montecatini (*Italie*) ainsi que Karlovy Vary, Frantiskovy Lazne et Marianske Lazne (*Tchéquie*).

Mais la route vers le classement est encore longue... les experts préparent désormais un dossier de candidature présentant les différentes villes, ainsi qu'un plan de gestion, des cartes...

Si toutes les conditions sont réunies, la candidature en série, portée par la République Tchèque, pourrait être présentée en janvier 2019... pour une reconnaissance au plus tôt en 2020.

À suivre !

*La médiathèque Valéry-Larbaud de Vichy est, dans ce cadre, Centre international de documentation sur le patrimoine thermal

CONTACTS PRESSE
VILLE DE VICHY

Marie-Bénédicte Reynard 04 70 30 55 12 • mb.reynard@ville-vichy.fr